

Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Communautaire Séance du 3 avril 2018

Nombre de délégués : 91
Nombre de présents : 58
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 58
Date de la convocation : 28 mars 2018
Date d'affichage : 6 avril 2018

* * * * *

Présents : MM. Clément PERNOT, Claude GIRAUD, Claude PARENT, Gilbert BLONDEAU, Guy SAILLARD, Rémi HUGON, Pierre BREGAND, Philippe WERMEILLE, Gérard CART-LAMY, Alain CUSENIER, Sébastien BONJOUR, Mmes Véronique DEL DO, Evelyne COMTE, MM. Joël ALPY, Rémi CHAMBAUD, Michel DOLE suppléant, David ALPY, David DUSSOUILLEZ, Mmes Véronique DELACROIX, Ghislaine BENOÎT, M. Pascal GRENIER, Mme Catherine ROUSSEAU DAVID, MM. Stéphane LENG, Pascal TISSOT, Jean-Noël TRIBUT, Fabrice BOURGEOIS, Marc BUFFARD suppléant, Daniel VIONNET, Denis FOURNOL, Jean-François TOURNIER suppléant, Patrick DUBREZ, Michel BOURGEOIS, Gérard AUTHIER, Jean-Noël FERREUX, Christophe PETETIN, Gilles MOREL, Mme Andrée LECOULTRE, MM. Marc JOBARD, Christophe DAMNON, Emmanuel FERREUX, Jacky LAMBERT, Fabien PETETIN, Jacques HUGON, Georges MAMESSIER suppléant, Jean-Pierre MOREL, Mme Jocelyne NICOD suppléante, MM. Xavier RACLE, Florent SERRETTE, Mme Sandrine BONIN, MM. Gilles GRANDVUINET, Martial BASTAROLI suppléant, Hervé GIRARDOT, Pierre TRIBOULET, Jean-Pierre MASNADA, Luc DODANE, Jean-Pierre PIDOUX, Alain GAVIGNET et Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Raymond METRA, Mme Karine CORNIER, MM. Jean BESANÇON et Alain CUBY.

Excusés : Mmes Chantal MARTIN, Catherine ROUSSET, MM. Daniel MATHIEU, Franck MIDOL, Mme Monique FANTINI, MM. Jean-Paul LEBLOND, Jean-Michel GUYON, François SORDEL, Gilles CICOLINI, Thierry DAVID, Yves LACROIX, Alexandre DELIAVAL, Alain MOUREY et Daniel DAVID.

Secrétaire de séance : M. Rémi HUGON.

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mmes Bérengère COURTOIS, Eloïse SCHNEIDER, MM. François JACQUIER, Rémy MARCHADIER, Erwan BATAILLARD, Quentin GAVAZZI et Jean-Luc GONIN.

* * * * *

M. PERNOT ouvre la séance et nomme M. Rémi HUGON secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2018 est approuvé.

M. PERNOT présente ensuite l'ordre du jour.

Rapporteur : M. Philippe Wermeille :

2018.3.1. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.2. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Assainissement Collectif

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Collectif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.3. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Assainissement Autonome

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Autonome,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement Autonome, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.4. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Abattoir

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.5. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Centre Autistes

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Centre Autistes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Centre Autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.6. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.7. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Régie Haute Joux,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.8. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Chalet Haute Joux

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Chalet Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Chalet Haute Joux,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Chalet Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.9. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères et assimilés, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Ordures Ménagères et assimilés,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères et assimilés, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.10. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA Equevillon

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Equevillon,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Equevillon, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.11. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA La Planchette

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA La Planchette,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe ZA La Planchette, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.12. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Mignovillard,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Mignovillard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.13. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Censeau Cuvier

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Censeau Cuvier,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Censeau Cuvier, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.14. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA Montrond

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Montrond,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Montrond, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.15. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA Sirod

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Sirod,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Sirod, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.16. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe Zone Commerciale

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe Zone Commerciale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Zone Commerciale,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe Zone Commerciale, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018.3.17. Présentation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe ZA Bouvet

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Bouvet et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Bouvet,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Bouvet, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. WERMEILLE remercie la trésorerie pour son aide sur l'élaboration des comptes de gestion.

2018.3.18. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Résultat reportés		673 539,33	713 403,22		713 403,22	673 539,33
Opérations de l'exercice		1 048 273,99	886 970,63		886 970,63	1 048 273,99
TOTAUX	0,00	1 721 813,32	1 600 373,85	0,00	1 600 373,85	1 721 813,32
Résultats de clôture		1 721 813,32	1 600 373,85		-121 439,47	
Restes à réaliser			3 807 235,16	3 818 726,30	3 807 235,16	3 818 726,30
TOTAUX CUMULES	0,00	1 721 813,32	5 407 609,01	3 818 726,30	5 407 609,01	5 540 539,62
RESULTATS DEFINITIFS		1 721 813,32	1 588 882,71			132 930,61

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura.

2018.3.19. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement collectif

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif

Résultat reportés			166 264,69		166 264,69	
Opérations de l'exercice		193 536,00		558 873,53		752 409,53
TOTAUX	0,00	193 536,00	166 264,69	558 873,53	166 264,69	752 409,53
Résultats de clôture		193 536,00		392 608,84		586 144,84
Restes à réaliser			591 792,98	648 504,00	591 792,98	648 504,00
TOTAUX CUMULES	0,00	193 536,00	758 057,67	1 207 377,53	758 057,67	1 400 913,53
RESULTATS DEFINITIFS		193 536,00		449 319,86		642 855,86

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement collectif.

2018.3.20. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement Autonome

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome

Résultat reportés			18 726,48		18 726,48	
Opérations de l'exercice	17 072,77		2 517,46		19 590,23	
TOTAUX	17 072,77	0,00	21 243,94	0,00	38 316,71	0,00
Résultats de clôture	17 072,77		21 243,94		38 316,71	
Restes à réaliser			42 900,00	41 610,00	42 900,00	41 610,00
TOTAUX CUMULES	17 072,77	0,00	64 143,94	41 610,00	81 216,71	41 610,00
RESULTATS DEFINITIFS	17 072,77		22 533,94		39 606,71	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement autonome.

2018.3.21. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Abattoir

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Abattoir

Résultat reportés		3 550,64		206 219,96	0,00	209 770,60
Opérations de l'exercice	29 573,15		39 852,43		69 425,58	0,00
TOTAUX	29 573,15	3 550,64	39 852,43	206 219,96	69 425,58	209 770,60
Résultats de clôture	26 022,51			166 367,53		140 345,02
Restes à réaliser			23 540,00		23 540,00	
TOTAUX CUMULES	29 573,15	3 550,64	63 392,43	206 219,96	92 965,58	209 770,60
RESULTATS DEFINITIFS	26 022,51			142 827,53		116 805,02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Abattoir, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote.

2018.3.22. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Centre Autistes

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultat reportés		6 262,21	137 760,59		137 760,59	6 262,21
Opérations de l'exercice		169 099,02	15 503,79		15 503,79	169 099,02
TOTAUX	0,00	175 361,23	153 264,38	0,00	153 264,38	175 361,23
Résultats de clôture		175 361,23	153 264,38			22 096,85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	175 361,23	153 264,38	0,00	153 264,38	175 361,23
RESULTATS DEFINITIFS		175 361,23	153 264,38			22 096,85

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Centre Autistes, étant précisé que M. Gérard CART-LAMY n'a pas pris part au vote.

2018.3.23. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ADS

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ADS

Résultat reportés		1 895,68	8 094,56		8 094,56	1 895,68
Opérations de l'exercice		9 278,00		2 930,54	0,00	12 208,54
TOTAUX	0,00	11 173,68	8 094,56	2 930,54	8 094,56	14 104,22
Résultats de clôture		11 173,68	5 164,02			6 009,66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	11 173,68	8 094,56	2 930,54	8 094,56	14 104,22
RESULTATS DEFINITIFS		11 173,68	5 164,02			6 009,66

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ADS.

2018.3.24. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Régie Haute Joux

Résultat reportés		1 451,63		44 536,63		45 988,26
Opérations de l'exercice	7 534,93			5 234,99	7 534,93	5 234,99
TOTAUX	7 534,93	1 451,63	0,00	49 771,62	7 534,93	51 223,25
Résultats de clôture	6 083,30			49 771,62		43 688,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 534,93	1 451,63	0,00	49 771,62	7 534,93	51 223,25
RESULTATS DEFINITIFS	6 083,30			49 771,62		43 688,32

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Régie Haute Joux.

2018.3.25. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Chalet Haute Joux

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Chalet Haute Joux

Résultat reportés			143 636,41		143 636,41	
Opérations de l'exercice		75 900,70		6 149,93	0,00	82 050,63
TOTAUX	0,00	75 900,70	143 636,41	6 149,93	143 636,41	82 050,63
Résultats de clôture		75 900,70	137 486,48		61 585,78	
Restes à réaliser			1 945,00			
TOTAUX CUMULES	0,00	75 900,70	145 581,41	6 149,93	145 581,41	82 050,63
RESULTATS DEFINITIFS		75 900,70	139 431,48		63 530,78	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux.

2018.3.26. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères

Résultat reportés	4 876,25			20 072,17	4 876,25	20 072,17
Opérations de l'exercice		57 425,74		13 586,52		71 012,26
TOTAUX	4 876,25	57 425,74	0,00	33 658,69	4 876,25	91 084,43
Résultats de clôture		52 549,49		33 658,69		86 208,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 876,25	57 425,74	0,00	33 658,69	4 876,25	91 084,43
RESULTATS DEFINITIFS		52 549,49		33 658,69		86 208,18

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Ordures Ménagères.

2018.3.27. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Equevillon

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon

Résultat reportés	42 756,96			2 483,65	42 756,96	2 483,65
Opérations de l'exercice	3 532,78		2 740,30		6 273,08	0,00
TOTAUX	46 289,74	0,00	2 740,30	2 483,65	49 030,04	2 483,65
Résultats de clôture	46 289,74		256,65		46 546,39	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	46 289,74	0,00	2 740,30	2 483,65	49 030,04	2 483,65
RESULTATS DEFINITIFS	46 289,74		256,65		46 546,39	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Equevillon.

2018.3.28. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA La Planchette

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette						
Résultat reportés		140 516,81	480 161,54		480 161,54	140 516,81
Opérations de l'exercice		53 152,27	94 549,47		94 549,47	53 152,27
TOTAUX	0,00	193 669,08	574 711,01	0,00	574 711,01	193 669,08
Résultats de clôture		193 669,08	574 711,01		381 041,93	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	193 669,08	574 711,01	0,00	574 711,01	193 669,08
RESULTATS DEFINITIFS		193 669,08	574 711,01		381 041,93	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA La Planchette.

2018.3.29. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard						
Résultat reportés		63 286,91	124 839,52		124 839,52	63 286,91
Opérations de l'exercice			8 220,28		8 220,28	0,00
TOTAUX	0,00	63 286,91	133 059,80	0,00	133 059,80	63 286,91
Résultats de clôture		63 286,91	133 059,80		69 772,89	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	63 286,91	133 059,80	0,00	133 059,80	63 286,91
RESULTATS DEFINITIFS		63 286,91	133 059,80		69 772,89	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Mignovillard.

2018.3.30. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Censeau-Cuvier

Résultat reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture		0,00	7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	7 455,00		7 455,00	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier

2018.3.31. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Montrond

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Montrond

Résultat reportés		81 819,00	73 100,35		73 100,35	81 819,00
Opérations de l'exercice		118 678,32	39 566,41		39 566,41	118 678,32
TOTAUX	0,00	200 497,32	112 666,76	0,00	112 666,76	200 497,32
Résultats de clôture		200 497,32	112 666,76			87 830,56
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	200 497,32	112 666,76	0,00	112 666,76	200 497,32
RESULTATS DEFINITIFS		200 497,32	112 666,76			87 830,56

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Montrond.

2018.3.32. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Sirod

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Sirod

Résultat reportés		385,78	57 633,82		57 633,82	385,78
Opérations de l'exercice	27,00			0,00	27,00	0,00
TOTAUX	27,00	385,78	57 633,82	0,00	57 660,82	385,78
Résultats de clôture		358,78	57 633,82		57 275,04	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	27,00	385,78	57 633,82	0,00	57 660,82	385,78
RESULTATS DEFINITIFS		358,78	57 633,82		57 275,04	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Sirod.

2018.3.33. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Zone Commerciale

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale

Résultat reportés			1 396,07		1 396,07	0,00
Opérations de l'exercice		22 750,01	53 931,03		53 931,03	22 750,01
TOTAUX	0,00	22 750,01	55 327,10	0,00	55 327,10	22 750,01
Résultats de clôture		22 750,01	55 327,10		32 577,09	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	22 750,01	55 327,10	0,00	55 327,10	22 750,01
RESULTATS DEFINITIFS		22 750,01	55 327,10		32 577,09	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Zone Commerciale.

2018.3.34. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Bouvet

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet

Résultat reportés			103 788,61		103 788,61	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	103 788,61	0,00	103 788,61	0,00
Résultats de clôture		0,00	103 788,61		103 788,61	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	103 788,61	0,00	103 788,61	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	103 788,61		103 788,61	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2017 du Budget annexe ZA Bouvet.

2018.3.35. Affectation des Résultats du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

1 721 813,99 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 048 273,99 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	673 539,33 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 721 813,32 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	

D 001 (besoin de financement)	1 588 882,71 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	1 588 882,71 €
AFFECTATION =C=G+H	1 721 813,32 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	1 588 882,71 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	132 930,61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2018.3.36. Affectation des Résultats du Budget annexe Centre Autistes

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 175 361,23 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 099,02 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 262,21 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	175 361, €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	153 264,38 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	153 264,38 €
AFFECTATION =C=G+H	175 361,23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	153 264,38 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	22 096,85 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2018.3.37. Affectation des Résultats du Budget annexe ADS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

11 173,68 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 278,00 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 895,68 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	11 173,68 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	5 164,02 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	5 164,02 €
AFFECTATION =C=G+H	11 173,68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 164,02 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	6 009,66 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2018.3.38. Affectation des Résultats du Budget annexe Chalet Haute Joux

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné par anticipation les résultats du compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de :

75 900,70 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	75 900,70 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	75 900,70 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	139 431,48 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	139 431,48 €
AFFECTATION =C=G+H	75 900,70 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	75 900,70 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	

2018.3.39. Finances. Taux de fiscalité 2018

Lors du débat d'orientations budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur des bases d'imposition identiques à l'année 2017 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Conformément aux orientations définies lors de la séance précédente, il est proposé au Conseil de maintenir en 2018, les taux votés en 2017 :

- 10.36 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 18.60 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le maintien en 2018 des taux de fiscalité votés en 2017, soit 10,36 % pour la Taxe d'Habitation (TH) et 18,60 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.40. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 710 330,46 €	8 710 330,46 €
Section d'investissement	11 622 067.87 €	11 622 067.87 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>3 807 235.16 €</i>	<i>3 818 726.30 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.41. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Assainissement collectif

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Assainissement collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 580 150.14 €	1 580 150.14 €
	3 493 745.58 €	3 493 745.58 €

Section d'investissement		
<i>dont restes à réaliser</i>	591 792.98 €	644 354.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.42. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Assainissement autonome

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Assainissement autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Assainissement autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	69 224.00 €	69 224.00 €
Section d'investissement	80 424.94 €	80 424.94 €
<i>dont restes à réaliser</i>	42 900.00 €	41 610.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.43. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Abattoir

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	165 152.75 €	165 152.75 €
Section d'investissement	357 754.53 €	357 754.53 €
<i>dont restes à réaliser</i>	23 540.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.44. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Centre Autistes

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Centre Autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que M. Gérard CART-LAMY n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Centre Autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	301 203.85 €	301 203.85 €
Section d'investissement	351 658.60 €	351 658.60 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.45. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ADS

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	156 313.00 €	156 313.00 €
Section d'investissement	11 277.02 €	11 277.02 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.46. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Chalet Haute Joux

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	119 009.00 €	119 009.00 €

Section d'investissement	258 910.67 €	258 910.67 €
<i>dont restes à réaliser</i>	3 890.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.47. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Ordures Ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Ordures Ménagères,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 864 966.49 €	1 864 966.49 €
Section d'investissement	77 619.69 €	77 619.69 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.48. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Equevillon

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Equevillon,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	297 007.62 €	297 007.62 €
Section d'investissement	283 232.53 €	283 232.53 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.49. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA La Planchette

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 650 828.11 €	1 650 828.11 €
Section d'investissement	1 783 980.43 €	1 783 980.43 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.50. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Mignovillard

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	238 741.97 €	238 741.97 €
Section d'investissement	314 177.58 €	314 177.58 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.51. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Censeau Cuvier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Censeau Cuvier,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455.00 €	77 455.00 €

Section d'investissement	84 910.00 €	84 910.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.52. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Montrond

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Montrond,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 606 864.08 €	1 606 864.08 €
Section d'investissement	1 591 864.08 €	1 591 864.08 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.53. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Sirod

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	123 234.60 €	123 234.60 €
Section d'investissement	168 354.64 €	168 354.64 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.54. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe Zone Commerciale

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 570 077.11 €	1 570 077.11 €
Section d'investissement	1 558 077.11 €	1 558 077.11 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2018.3.55. Adoption du Budget Primitif 2018 du Budget annexe ZA Bouvet

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2018 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 26 mars 2018.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018, du Budget annexe ZA Bouvet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	721 788.61 €	721 788.61 €
Section d'investissement	659 077.22 €	659 077.22 €
<i>dont restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

M. PERNOT revient sur les investissements prévus, notamment les subventions d'équipement. Il rappelle la volonté de la Communauté de communes (CC) d'avoir une offre numérique pour tous, indispensable dans le monde moderne d'aujourd'hui. Ce projet a été élaboré en co-construction entre le Conseil départemental du Jura et les EPCI. Par ailleurs, il s'indigne que la CC paye 1,5 millions d'euros pour le numérique alors que les Parisiens ne payent rien. A titre de comparaison, ce montant correspond à la construction d'un groupe scolaire à Sirod. Malgré tout, il se félicite que la CC puisse continuer à investir dans un contexte difficile. Ces finances saines sont le résultat du travail réalisé par la CC, en particulier sur l'économie. Cela permet, autant que possible de répondre aux sollicitations (numérique, Aide à l'Immobilier d'Entreprise, ...). De plus, ces investissements apporteront des recettes.

M. PERNOT s'arrête ensuite sur le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) instauré en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Il s'indigne que le monde économique local soit ponctionné de manière plus importante qu'auparavant, la différence étant reversée aux territoires qui avaient la taxe professionnelle la plus élevée. Dans le Jura, seul 1 territoire ne doit pas reverser de fonds. La région parisienne étant celle avec la taxe professionnelle la plus importante avant la réforme, elle est celle qui bénéficie le plus du FNGIR au détriment des départements ruraux comme le Jura.

A propos de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP), M. CHAMBAUD juge important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une perte locale, contrairement aux autres charges comme le FNGIR, car elle est reversée aux communes. M. PERNOT acquiesce en ajoutant que cela souligne la perte de fiscalité dynamique des communes qui se transforment peu à peu en structures de gestion. Au total, cela fait 3,5 millions d'euros de moins pour la CC avec le FNGIR et l'ACTP. La CC peut le supporter grâce à sa fiscalité dynamique.

Concernant la compétence « Eaux pluviales », M. SAILLARD prévient que dès l'année prochaine, des travaux conséquents seront obligatoires sur les bassins d'orage de Champagnole suite à des injonctions de l'Etat.

Au chapitre des Zones d'Activité, M. PERNOT rappelle que certaines zones sont déjà financées mais pas encore ouvertes. Des recettes sont donc prochainement attendues. Pour la zone de Montrond, cela dépend toujours de l'issue de la décision de justice. Pour la ZA Bouvet, hormis 2 ou 3 secteurs, les terrains sont quasiment tous déjà vendus. Si ces perspectives donnent satisfaction, elles impliquent également la problématique à venir de trouver du foncier pour accueillir les entreprises. Une réflexion devra être menée sur le secteur de Nozeroy. Sur la ZI Schwartzmann, le choix est plus sélectif, car uniquement centré sur les entreprises industrielles. Des investissements conséquents ont été réalisés sur la zone commerciale. Avec la fin de la construction de son nouvel entrepôt logistique, Sanijura laissera la plateforme libre pour accueillir de nouvelles enseignes. Des solutions devront également être trouvées sur Ney, Cize, Champagnole en direction de Vannoz, ... Ce travail devra être mené avec les communes. Enfin, sur Chaux-des-Crotenay, l'ancienne Scierie Girard est placée à l'entrée du territoire de la CC par la RN5. Il s'agira de travailler sur le sujet avec l'Etat. Derrière ces problématiques, il y a un intérêt financier majeur avec des recettes à venir.

M. PERNOT termine son propos en soulignant que la CC a une carte à jouer avec le Conseil Départemental sur le développement des voies vertes.

2018.3.56. Finances. Contrat de prêt

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans le cadre de la convention avec le Département pour l'aménagement numérique du territoire, un prêt a été signé en 2017 pour un montant de 1.500.000 € (taux fixe de 1,24 sur 25 ans).

Pour compléter le financement prévu, il est nécessaire de prévoir un nouveau contrat de prêt d'un montant de 1.350.000 € sur la même durée. Six établissements bancaires ont été consultés. Quatre ont remis une offre.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- montant : 1.350.000 €,
- phase de mobilisation : 24 mois,
- périodicité des échéances : trimestrielles
- taux fixe : 1,74 %,
- frais de dossier : 0.10%,
- type d'amortissement : constant échéances dégressives
- Total intérêts : 296.561,25 €
- Durée : 25 ans
- Remboursement anticipé partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Philippe WERMEILLE n'a pas pris part au vote,

☞ **RETIENT** la proposition de prêt présentée par la Caisse d'Epargne, et exposée ci-dessus, d'un montant de 1.350.000 € pour le financement de l'aménagement numérique du territoire,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne selon les conditions précisées ci-dessus, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.57. Economie. Aide à l'Immobilier d'Entreprises (AIE), attribution de subventions

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil Communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Les dossiers de demandes déposés dans le cadre de l'AIE sont ainsi présentés.

Afin de mettre en place ce programme de soutien, un crédit de 550 000 € pour l'année 2018 est inscrit au budget.

Pour rappel, l'aide est apportée sous forme de subvention plafonnée à 100 000 €. Le taux d'intervention est défini entre 10 % et 30 % selon la taille de l'entreprise.

Préalablement à la présentation des demandes d'aides des entreprises, la Commission Economie a pour fonction de donner un avis sur ces demandes.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2017, la Commission Economie s'est prononcée, après examen, sur les 4 dossiers de demandes d'aide, et a formulé un avis favorable pour :

- une subvention de 100 000 € sur une dépense éligible de 3 281 120,62 €, à la SAS LACROIX EMBALLAGES, au titre de la construction d'un atelier de production et de bureaux à Champagnole,

- une subvention de 100 000 € sur une dépense éligible de 1 914 575 €, à la SAS KOHLER FRANCE, au titre de la construction d'un bâtiment logistique à Champagnole,

- une subvention de 100 000 € sur une dépense éligible 1 799 210 €, à la MACHINES PAGES, au titre de l'extension d'un bâtiment industriel et restructuration partielle d'un bâtiment existant à Foncine-le-Haut.

- une subvention de 100 000 € sur une dépense éligible de 1 644 916,08 €, à la SARL Société Industrielle des Bois Conditionnés (SIBC) au titre de la construction de 2 bâtiments dédiés au stockage et atelier à Saint-Germain-en-Montagne.

M. PERNOT rappelle que le premier dispositif d'AIE a été mis en place par le Département en 2007. Il a notamment permis à de nombreuses fruitières de se développer sur le territoire. Suite à la loi NOTRe, le Conseil Départemental a perdu la compétence au profit de la Région et des EPCI pour l'immobilier. Ainsi, la CC a mis en place son propre dispositif début 2017, sans attendre l'éventuelle intervention de la Région à la même hauteur. Elle a d'ailleurs été la 1^{ère} CC de la Région à mettre en place le dispositif. M. PERNOT précise ensuite que cette année, 550 000 € ont été votés au budget en prévision d'autres demandes d'aides.

M. Fabrice BOURGEOIS note qu'il n'apparaît pas de corrélation entre le montant de la subvention et le montant des projets. M. PERNOT précise que la subvention est calculée selon un taux d'aide mais la subvention de la CC est plafonnée à 100 000 € car elle ne peut intervenir d'avantage sur les projets. Il s'indigne que la Région n'apporte pas de subvention à la même hauteur selon un système simple : 1 € Région pour 1 € CC. Il rappelle que le retour sera rapide avec la fiscalité.

M. CART-LAMY se félicite que le dispositif soutienne également des entreprises sur d'autres communes que Champagnole. M. PERNOT exprime également sa satisfaction car cela montre la diversité du tissu économique répartie sur le territoire.

M. BEZIN est surpris que des projets d'artisans n'apparaissent pas parmi les projets votés aujourd'hui. M. PERNOT rappelle que le dispositif AIE approuvé par le conseil en 2017 a été limité à toutes les entreprises industrielles quelle que soit leur taille. En effet, le budget étant limité, la CC se doit d'être sélective. Il explique que même pour des grands groupes, cette subvention peut être importante. Il prend l'exemple de l'entreprise Erasteel, quelques années auparavant. En effet, le Conseil Départemental avait été sollicité et l'aide pouvant être accordée s'élevait à 67 000 € pour un projet de plusieurs millions. Cependant, cette subvention avait été déterminante dans le choix de l'entreprise de rester à Champagnole au lieu de partir sur Paris, car cela montrait le soutien des élus locaux. Enfin, l'AIE permet aussi l'accélération du développement des entreprises comme pour SIBC à Saint-Germain.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** ce programme de soutien aux investissements immobiliers des entreprises pour l'année 2018, à hauteur de 550 000 €,

☞ **ACCORDE**, conformément à l'avis favorable de la Commission Economie du 4 décembre 2017, les subventions suivantes :

• 100 000 € à la SAS LACROIX EMBALLAGES sur une dépense éligible de 3 281 120,62 €, au titre de la construction d'un atelier de production et de bureaux à Champagnole, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,

•100 000 € à la SAS KOHLER FRANCE sur une dépense éligible de 1 914 575 €, au titre de la construction d'un bâtiment logistique à Champagnole, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,

•100 000 € à la Société MACHINES PAGES sur une dépense éligible 1 799 210 €, au titre de l'extension d'un bâtiment industriel et restructuration partielle d'un bâtiment existant à Foncine-le-Haut, aide allouée sur la base du règlement communautaire « de minimis » n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, publié au JOUE L352 du 24 décembre 2013,

•100 000 € à la SARL Société Industrielle des Bois Conditionnés (SIBC) sur une dépense éligible de 1 644 916,08 €, au titre de la construction de 2 bâtiments dédiés au stockage et atelier à Saint-Germain-en-Montagne, aide allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission européenne et publié au JOUE du 26 juin 2014,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution de subvention correspondantes établies selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur.

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.58. Ressources Humaines. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le précédent tableau des effectifs, présenté en séance du 20 décembre 2017, présentait un poste d'attaché contractuel sur un temps non complet 21h/semaine (Communication et Culture).

Ce poste est en pleine évolution et, afin d'être cohérent avec les nouvelles tâches et la charge de travail en augmentation, notamment avec la création du service tourisme ; il convient de modifier ce poste, à compter du 3 avril 2018 comme suit :

CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			
	Emplois permanents à temps complet		Emplois permanents à temps non complet	
A	1	attaché TC 100%	1	Attaché 21/35°

D'autre part, lors du DOB, qui s'est déroulé en la séance du 5 mars 2018, un projet concernant la politique des aînés a été présenté. Il devient en effet nécessaire d'étudier les solutions à apporter aux problématiques du logement des personnes âgées (entretien à domicile, foyer logement, ...), de la mobilité, de la production et la livraison de repas etc..

Afin de mener à bien cette réflexion et de mettre en place les outils nécessaires à la conduite de ces projets, il convient de créer un poste de Chargé de mission développement des politiques sociales dédié à cette compétence comme suit :

CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			
	Emplois permanents à temps complet		Emplois permanents à temps non complet	
A	1	attaché TC 100%		

Ainsi, à compter d'avril 2018, le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

ETAT DU PERSONNEL - AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		13	4	17	7,02	8,34	15,36
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché territorial	A	7	1	8	2	5,66	7,66
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif Ppal 1ère classe	C	2	1	3	1	1,68	2,68
Adjoint administratif Ppal 2eme classe	C		2	2	1,02		1,02
Adjoint administratif	C	1		1		1	1
FILIERE TECHNIQUE		9	4	13	5,44	5,57	11,01
Ingénieur	A	2		2	1	1	2
Technicien pal 1ère cl	B	1		1		1	1
Technicien pal 2ème cl	B	1		1	1		1
Technicien	B	3		3		3	3
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	1	4	5	2,44	0,57	3,01
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur Ppal de jeunes enfants	B	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		6	0	6	5	1	6
Aux. puériculture pal 1ère classe	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème classe	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		29	8	37	18,46	14,91	33,37

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la modification d'un poste d'attaché 21/35° en un poste à temps complet,

☞ **APPROUVE** la création d'un poste d'attaché à temps complet afin de mener la mission relative à la politique des aînés,

☞ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus, à compter du mois d'avril 2018,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.59. Convention avec l'Etat pour la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Le Ministère de l'Intérieur a conçu et conduit le programme ACTES, système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé. Ce système permet d'envoyer à la préfecture, par voie électronique sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Ce processus de dématérialisation présente un réel intérêt pour notre collectivité, en lui permettant notamment d'améliorer son efficacité. Outre l'aspect « développement durable » de cette démarche, la dématérialisation des actes de la commune réduit les délais de procédure, les risques juridiques de recours, les erreurs ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

La mise en œuvre de ce service d'administration électronique nécessite l'intervention d'un tiers de télétransmission ayant fait l'objet d'une homologation et la signature d'une convention avec le Préfet.

Cette convention dont le projet est joint en annexe, précise le dispositif et l'opérateur retenu, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la signature d'une convention avec l'Etat pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.60. Modification des statuts. Compétence facultative proposée : « Soutien aux établissements de spectacles cinématographiques »

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Notre territoire dispose d'un cinéma avec trois salles à Champagnole. Au regard de notre bassin de population, la création d'un multiplexe n'est pas envisageable. L'enjeu réside donc dans la nécessité de proposer des solutions d'accompagnement pour les équipements existants mais également pour les cinémas itinérants.

Ce soutien peut passer par l'extension de l'action « Ecole au Cinéma » à l'ensemble des établissements scolaires de notre territoire.

Par ailleurs, il conviendrait également d'engager des discussions avec les gérants de la SARL « Les 3 Républiques » pour étudier les possibilités d'amélioration des équipements.

M. BREGAND indique qu'il y avait déjà eu un cinéma itinérant sur Censeau. Une réflexion serait à mener sur le sujet.

Pour M. BLONDEAU, le terme « cinématographique » peut être réducteur. Il propose « équipement culturel ». M. PERNOT explique que pour le moment, il est préférable de rester ciblé puis d'élargir au fur et à mesure.

M. CHAMBEAU propose d'ajouter les termes « fixes et itinérants ».

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 57 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice BOURGEOIS),

☞ **DECIDE** de modifier les statuts de la Communauté de Communes par l'ajout d'une compétence supplémentaire intitulée « Soutien aux établissements de spectacles cinématographiques fixes et itinérants, et exploitation du Cinéma de Champagnole »,

☞ **AUTORISE** le Président à saisir les Conseils Municipaux, conformément à la procédure prévue par l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.61. Assainissement. Validation du projet de zonage sur la Commune de Plénise et mise à enquête publique

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Suite à l'étude de zonage d'assainissement sur la commune de Plénise lancée en 2016, et suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet VERDI, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le choix du zonage et de saisir le Président du TA de Besançon afin de désigner un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Il est donc rappelé :

•Que le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer les filières d'assainissement appropriées pour chaque secteur de la commune. Depuis la loi SRU, les PLU doivent contenir la carte de zonage d'assainissement.

•Que, compte tenu de l'étude de faisabilité de l'assainissement réalisée par VERDI, **un zonage assainissement autonome** sur l'ensemble du territoire communal est proposé.

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement, le Conseil communautaire est invité à adopter le projet annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **ADOpte** le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est proposé et annexé à la présente délibération, à savoir un zonage autonome pour la totalité du territoire de la Commune de Plénise,

☞ **DECIDE** de soumettre le projet de zonage de l'assainissement de la Commune de Plénise à l'enquête publique prévue par le Code de l'Environnement,

☞ **DONNE** délégation au Président pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage, notamment pour saisir M. le Président du Tribunal Administratif,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.62. Tourisme. Convention de mise à disposition de locaux avec les Communes de Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Des conventions de mise à disposition de locaux pour mener à bien les missions de base d'un Office de Tourisme (accueil, information, promotion, communication) doivent être conclues avec les communes de Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut afin d'harmoniser les conditions de cette mise à disposition.

L'objet des conventions est de définir les modalités de mise à disposition de locaux accordée à la Communauté de communes, ainsi que les obligations réciproques. La Communauté de Communes s'engage à affecter les locaux à la mise en œuvre de sa compétence « tourisme » et plus particulièrement à assurer la promotion des activités et missions touristiques qui lui incombent.

L'accueil, l'information et la promotion touristique du territoire au niveau des bureaux d'accueil de Champagnole, Nozeroy et Foncine-le-Haut, sont assurés par des conseillères en séjour compétentes.

Les heures d'ouverture sont adaptées en fonction des périodes touristiques au cours de l'année. Elles peuvent évoluer selon la fréquentation touristique.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les communes. Les charges des différents locaux (chauffage, électricité, eau...) sont à la charge de la Communauté de Communes.

A la question de M. BLONDEAU, M. CART-LAMY indique que la convention prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les conventions à signer avec les Communes de Champagnole, Foncine le Haut et Nozeroy pour la mise à disposition de locaux affectés aux missions de l'Office de Tourisme, au vu de la présentation faite ci-dessus et selon les modalités définies,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les Maires des communes concernées : Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.63. Tourisme. Convention avec l'Association touristique Jura Monts Rivières

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

La Communauté de Communes a décidé de créer un service tourisme, par délibération du 20 décembre 2017.

Pour l'année 2018, l'Association Touristique « Jura Monts Rivières » conserve les activités non liées directement à la compétence « accueil, information et promotion touristique », avec notamment :

- l'aide à la gestion de certaines opérations de promotion touristique du territoire,
- la coordination, la gestion, l'édition du document hébergement touristique du territoire,
- l'animation et la gestion de la boutique touristique des bureaux de Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut,
- l'accueil et la gestion de la billetterie pour « Les Scènes du Jura »,
- l'aide à l'entretien et à la gestion des circuits de randonnée du territoire liés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- la coordination, l'animation et la gestion de la plateforme départementale de réservation des hébergements touristiques,
- la commercialisation de produits touristiques du territoire ...

Par ailleurs, le personnel de l'Association assurera les missions suivantes sur les bureaux de Foncine le Haut et Nozeroy :

- accueil, information touristique du territoire en période touristique (vacances de Noël, vacances de Février, vacances de Pâques, période du 15 juin au 15 septembre),
- aide à la gestion et à la diffusion de l'information touristique sur les différents outils de communication.

A cet effet, la Communauté de Communes participera au coût lié à ces deux postes (16.000 € pour le poste de « conseillère en séjour » au bureau de Nozeroy et de 10.600 € pour le poste de « conseillère en séjour » au bureau de Foncine le Haut).

En période touristique et selon les besoins, une personne du service tourisme, conseillère en séjour, interviendra en complément, pour assurer les horaires d'ouvertures convenus, des bureaux de Foncine le Haut et Nozeroy.

Le versement d'une prestation de 3.000 € sera également effectué pour la mission liée à l'Association Les Scènes du Jura.

Le technicien « randonnée » du service tourisme, interviendra par ailleurs au sein de la commission randonnée de l'Association pour mener à bien la politique de gestion définie dans le cadre du PDIPR (balisage, entretien ...) en lien avec les bénévoles de l'Association.

Mme LECOULTRE s'interroge sur le fait que la participation au coût du Bureau de Foncine-le-Haut soit inférieure à celui de Nozeroy. M. GONIN précise qu'il s'agit d'une répartition entre les agents qui tournent selon les besoins dans les 3 Bureaux de l'Office de tourisme sur le territoire.

M. CHAMBEAU demande des précisions sur l'intervention du technicien « randonnée » sur le PDIPR. Il accompagnera et coordonnera les bénévoles de l'association touristique, répond M. CART-LAMY. M. GONIN ajoute que la coordination concerne entre 25 et 30 bénévoles. Le technicien s'occupera également des commandes de matériel. Il conclut en soulignant la chance d'avoir autant de bénévoles sur le territoire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention de partenariat à signer avec l'Association Touristique « Jura Monts Rivières » pour la mise en place des activités et la réalisation des missions décrites ci-dessus,

☞ **APPROUVE** la signature de la convention selon les modalités précisées ci-dessus, dont la participation financière annuelle de la Communauté de Communes, fixée à 16.000 € pour le poste de « conseillère en séjour au bureau de Nozeroy et à 10.600 € pour celui de Foncine le Haut,

☞ **APPROUVE** la prestation d'un montant de 3.000 € pour la mission liée à l'Association Les Scènes du Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.64. Tourisme. Convention avec le Département pour la gestion de la randonnée

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement maîtrisé des sports de nature, notamment l'élaboration du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), le Département du Jura accompagne les collectivités EPCI dans la création, la gestion, la valorisation des itinéraires de promenades et de randonnée.

Une convention entre le Département, le PNR (Parc Naturel Régional), le CDT (Comité Départemental Tourisme) du Jura et la Communauté de Communes, est donc mise en place avec pour objectifs de préciser les rôles, les engagements de chacun selon ses compétences en termes de responsabilité, de gestion, de conseil, de communication et de promotion.

La signature de cette convention PDIPR va permettre de bénéficier d'un accompagnement technique du Département du Jura, mais aussi de présenter un programme pluriannuel sur 3 ans permettant de solliciter une aide financière départementale :

- sur l'entretien et le balisage des circuits inscrits au PDIPR,
- sur les points de départ des circuits,
- sur l'aménagement et la valorisation de certains lieux du territoire,
- sur la création d'espaces trail et VTT à assistance électrique.

Une réunion spécifique sur ce sujet est prévue le 24 avril pour présenter à l'ensemble des Maires un état des lieux de la randonnée sur le territoire, les besoins actuels, les projets, afin de prioriser les actions souhaitées à engager entre 2018 et 2020. L'objectif est de déposer ce programme avant la fin du premier semestre 2018 auprès du Département.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention pour la gestion de la randonnée, à mettre en place avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Comité Départemental Tourisme dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

☞ **APPROUVE** les objectifs de cette convention et le programme pluriannuel sur 3 ans tels que précisés ci-dessus,

☞ **SOLLICITE**, dans ce cadre, l'octroi d'une subvention auprès du Département du Jura,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018.3.65. Les Scènes du Jura. Convention annuelle pour la Saison 2017-2018

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Durant la saison 2017-2018, Les Scènes du Jura mettent en place le projet artistique et culturel défini selon le contrat d'objectifs et de moyens signé le 31 janvier 2014 par l'ensemble des partenaires.

La convention annuelle de financement et de moyens liant l'association Scènes du Jura et la Communauté de Communes devait être renégociée pour la saison 2017-2018. Les Scènes du Jura étant dans l'attente du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs du label « Scène nationale » par le Ministère de la Culture, celui-ci devant intervenir courant 2018, il a été demandé aux collectivités de renouveler cette convention dans les mêmes conditions que précédemment au titre de l'exercice 2018.

La Communauté de Communes a ainsi confié à l'Association Les Scènes du Jura l'organisation de cinq spectacles donnant lieu à sept représentations pour la saison:

- **CLOC**, magie nouvelle, **de la Cie 32 NOVEMBRE**, le mardi 10 octobre 2017 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

- **Chute !**, arts du cirque, **du collectif Porte 27**, le lundi 20 et le mardi 21 novembre 2017 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

- **Tirésias**, théâtre, **de Philippe Delaigue**, le jeudi 11 janvier 2018 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,

- **Les Sea Girls, La Revue**, humour musical, **de la compagnie Les Sea Girls**, le jeudi 1^{er} et le vendredi 2 mars 2018 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.

- **Départ Arrêté**, théâtre de rue, **Théâtre Group'**, le vendredi 8 juin 2018 à 20h30, en extérieur au Château de Nozeroy.

Les spectacles présentés par Les Scènes du Jura sur le territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, sont intégrés dans la programmation générale de la saison en cours, au même titre que ceux présentés à Lons-le-Saunier, Dole, Morez et Saint-Amour. En conséquence, les spectateurs de la Communauté de Communes ont les mêmes

avantages que les spectateurs dolois ou lédoniens (tarif abonné, tarif abonné scolaire, transport gratuit par autocar à partir de Champagnole, quotas de places réservées à Lons et à Dole...).

Dans ce cadre, la structure sollicite le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de Communes pour la saison 2017-2018 et le versement d'une subvention de 70.000 € TTC. À noter que la Ville de Champagnole est également associée à cette convention pour la mise à disposition gratuite de l'Oppidum.

Dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission réunie le 22 mars dernier, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une subvention de 70.000 € à l'Association Les Scènes du Jura pour les spectacles organisés au cours de la saison 2017-2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 57 voix pour et 1 voix contre (M. Fabrice BOURGEOIS),

☞ **APPROUVE** la reconduction de la convention annuelle à établir avec l'Association Les Scènes du Jura au vu de la présentation faite ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'Association Les Scènes du Jura, d'un montant de 70.000 € pour la Saison 2017-2018,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2018.3.66. Moulin de Brainans. Proposition de subvention

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes est partenaire avec le Moulin de Brainans géré par l'Association Promodégel.

L'Association Promodégel, créée en 1979 par des Polinois a, dès sa création, eu la vocation d'organiser des concerts dans le Jura. Depuis 1995, l'Association a investi le Moulin de Brainans et a diversifié ses activités autour de l'accompagnement d'artistes et la mise en place d'actions de sensibilisation autour des musiques actuelles dans le Département.

Depuis le 19 octobre 2014, Le Moulin a obtenu le label SMAC « Scène de Musiques ACTuelles ». Créé en 1998, ce label est délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il désigne environ 150 lieux musicaux de petite et moyenne capacité, dédiés aux musiques actuelles. Les SMAC jouent un rôle essentiel en termes de diffusion (concerts), d'actions culturelles et de développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs sur un territoire.

L'Association propose entre autres un événement itinérant appelé « Les nuits (Re)Belles ». L'objectif de ce festival est d'apporter des concerts là où il n'y en a pas (ou peu) en présentant des artistes de qualité souvent méconnus du grand public.

Cette année, le festival se déroulera le vendredi 29 juin à Censeau en partenariat avec l'association locale Anim'Censeau, et le vendredi 6 juillet à Crotenay en partenariat avec l'École de Cirque Va et Vient. Comme lors des précédentes éditions, le principe est de proposer un concert différent chaque soir et de mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs associations afin de créer un lien entre les habitants du village et la proposition artistique. Pour l'organisation de ces deux concerts sur le territoire intercommunal, une subvention de 3.000 € est demandée.

Dans le but de soutenir l'Association pour son action culturelle sur le territoire intercommunal et après avis favorable de la Commission réunie le 22 mars dernier, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une subvention de 3.000 € au Moulin de Brainans pour les concerts organisés dans le cadre du festival des nuits (Re)Belles 2018.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le soutien à l'Association Promodégel, dans le cadre du festival des nuits (Re)Belles 2018, décrit ci-dessus, pour les concerts organisés sur le territoire de la Communauté de Communes,

☞ **APPROUVE** dans ce cadre, le versement d'une subvention d'un montant de 3.000 € au Moulin de Brainans,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2018.3.67. Subvention. Soutien à l'organisation de la Ronde du Jura 2018

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'association AUTO SPORT des Neiges a organisé les 26 et 27 janvier derniers la traditionnelle « Ronde du Jura ».

Pour la deuxième année consécutive, les principaux acteurs de la manifestation ont souhaité organiser ce rallye hivernal sur le territoire intercommunal en mettant en avant la diversité des paysages du territoire de la Communauté de Communes.

Ce rassemblement fut l'occasion d'animer les communes traversées et de créer des retombées positives au niveau économique. Au total, ce sont plus de 90 équipages (pilotes et copilotes) qui prenaient le départ de cette course et devaient parcourir au total 209 kilomètres.

Le parcours comprenait une boucle principale et à chaque fois 6 épreuves dites « spéciales » de 39,60 kilomètres au total situé au « Chatelet » au niveau de Bief-du-Four et entre Fraroz, Billecul et La Favière pour « Les Tilleuls ».

Les dépenses liées à cet événement s'élèvent à 65 000 € et la Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 3.000 € par l'association AUTO SPORT des Neiges.

Sur proposition du Bureau, et dans le cadre de la promotion du territoire, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'aide demandée.

M. PERNOT indique qu'en plus du soutien de la CC à hauteur de 3 000 €, la ville de Champagnole intervient à la même hauteur et le Conseil départemental donne 6 000 €.

M. SAILLARD indique que l'évènement attire de nombreux participants venant de loin et réservent donc des nuitées sur le territoire. De plus, pour une voiture engagée, cela ramène en moyenne 4 personnes (pilotes, co-pilotes, accompagnants, ...).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 55 voix pour, 1 voix contre (M. Fabrice BOURGEOIS) et 2 abstentions (MM. Stéphane LENG et Michel DOLE),

☞ **APPROUVE** le soutien à l'Association AUTO SPORT des Neiges pour l'organisation de la Ronde du Jura 2018 au vu de la présentation faite ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le versement à l'Association organisatrice du rallye, d'une subvention d'un montant de 3.000€,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

MOTION Géomètres du cadastre

M. Clément PERNOT fait part au Conseil Communautaire de l'interpellation des Géomètres du Cadastre sur la réorientation de leur mission.

Ainsi, par instruction du 5 février 2018, la Direction Générale des Finances Publiques demande aux géomètres du Cadastre de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain. Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées :

- à partir de photos aériennes de l'IGN (de bien moindre précision qu'un levé sur le terrain, et avec une fréquence de 3 ou 4 ans),
- en incorporant les plans de masse des permis de construire ou des plans externes de tous horizons.

De tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans.

Les Conseillers Communautaires,

- **attachés** à un plan cadastral **régulièrement** mis à jour avec la **précision** qui s'impose et qui passe forcément par un levé terrain,
- **soucieux** de conserver l'exhaustivité du seul document d'assise de la fiscalité locale,
- **opposés à la suppression** des missions de **service public de qualité** et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre,
- **convaincus** que l'Etat doit continuer d'assumer ces tâches historiques **sans en transférer la charge** aux collectivités ou aux bénéficiaires de permis de construire.

→ **AFFIRMENT** leur attachement aux missions des Géomètres concernant la mise à jour et la précision des plans cadastraux,

→ **AFFIRMENT** qu'une véritable tournée de mise à jour du plan sur le terrain par les Géomètres du Cadastre permet d'améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des bases de la fiscalité directe locale,

→ **S'OPPOSENT** à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les Géomètres du Cadastre,

→ **REFUSENT** le désengagement de l'Etat vers les collectivités, des tâches historiques de service public cadastral.

Questions diverses

Présentation d'un livre sur Jouef

M. PETITE, Président de l'association JOUEF39 présente le livre élaboré par son association. L'association a pour but de promouvoir la culture « Jouef » et l'activité de maquettisme. L'ouvrage raconte l'histoire de la société Jouef à travers des témoignages d'anciens salariés. Les ventes doivent fournir des recettes à l'association pour envisager, par la suite, des projets plus conséquents à Champagnole.

M. PERNOT, remercie M. PETITE pour sa présentation et salue la qualité du travail de l'association pour la réalisation de cet ouvrage. Il ajoute que 400 ouvrages ont été tirés pour la 1^{ère} édition. Pour soutenir le projet, il indique que la CC pourra acquérir quelques exemplaires. Le Conseil Départemental sera également sollicité. Il invite les communes intéressées à se manifester. Enfin, il informe qu'un reportage sur Jouef sera diffusé le 4 avril 2018 au journal de 13h de TF1.

M. CART-LAMY informe de la présentation sur le classement de la Source de l'Ain qui s'est déroulée dernièrement à la CC. Il déplore le peu d'élus présents parmi ceux concernés par ce classement. Une autre réunion aura lieu et les élus concernés seront sollicités pour travailler sur le sujet. Le classement d'un site est important et vecteur de fréquentation pour un territoire. De plus, il souligne que pour le moment, aucuns frais n'ont été engagés par la CC car l'étude est à l'initiative de la DREAL. Les communes participeront au moment de la mise en place de la charte de gestion.

M. PERNOT revient sur l'importance du recrutement de la personne sur la politique des aînés. Le dossier ayant un large champ d'applications possibles, l'agent aura au départ la charge de lancer la réflexion sur 2 ans avec pour objectif d'apporter une réponse à l'échelle du territoire. M. PARENT demande si l'agent travaillera notamment avec l'ADMR qui joue un rôle important sur ces thématiques sur le secteur de Nozeroy. M. PERNOT répond que cela est indispensable car ces acteurs sont essentiels, tout comme Prodessa sur Champagnole.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est clôturée à 22h55.